

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services

Direction des finances

04.13.31.24.07

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT****OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2017. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- vision synthétique des comptes pour 2017

Les recettes des départements, corrigées des transferts de compétences, sont en progression de 1,8% en 2017 avec notamment une baisse des dotations d'Etat compensée par la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+17%) et du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (+2,4%). La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements a diminué de 12,3 milliards d'euros en 2013 à 8,6 milliards d'euros en 2017 (-30%).

Pour le Département des Bouches-du-Rhône, la croissance corrigée des recettes est de 3,2% (+72,7 M€), dont +19% pour les DMTO (+64,6 M€) et +1,9% pour la TFPB (+7 M€). La DGF régresse de 10,6% (-36,2 M€). Entre 2013 et 2017, le retrait est de 29% (122 M€).

Les dépenses de fonctionnement corrigées des départements augmentent de 2,2%. Les charges de solidarité ralentissent (+1,6%), avec une certaine stabilité du RSA (+0,6%), des politiques de

dépendance (+1,4%) et du handicap (+2,3%). Les dépenses de personnel progressent de 1,3%, dont une hausse de 1,8 point liée à des mesures nationales.

Le Département connaît une croissance de ses charges de 1,8% en 2017. Les dépenses de solidarité (1,3 milliards d'euros) augmentent de près de 2% (+1,8% pour les allocations individuelles de solidarité [AIS] avec 705,1 M€). Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (454,8 M€) sont exactement dans la moyenne (+0,6%). Les dépenses d'APA varient de +3,4% (160 M€) et la PCH de 5,5% (90,3 M€). Le secteur enfance représente 174,6 M€ (+4,2%). Les dépenses de personnel (339,8 M€) s'accroissent de 1,8%, soit exactement les effets des mesures nationales.

Les soldes d'épargne au niveau national sont en recul de 1,4% pour l'épargne brute (7,8 milliards d'euros) et de 5,4% pour l'épargne nette (4,6 milliards d'euros). Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 360 M€ (+68,6 M€). La moitié de la progression est liée aux seules reprises sur provisions. L'épargne nette (307,7 M€) connaît la même tendance.

L'investissement national est de nouveau en recul (9 milliards d'euros / -1,7%), de même que la dette (-10% pour les emprunts souscrits en 2017 [2,5 milliards d'euros]). Le stock de dette des départements est de 33 milliards d'euros fin 2017 (-1,5%) et la solvabilité de 4,23 ans (4,17 ans fin 2016). Avec environ 430 M€ les dépenses d'investissement hors dette du Département sont équivalentes à celles de 2016. Les emprunts levés (114,7 M€) sont en baisse (-13,7%) et le stock de dette passe de 728,1 M€ à 790,2 M€ (+8,5%). La solvabilité est de 2,3 ans.

- les recettes de fonctionnement : 2.340,1 M€¹ (+2,4 %)

Après correction des transferts de compétences, la progression est de 3,2%.

Recettes de fonctionnement hors provisions					
Libellés	2016	Structure	2017	Structure	Var. 2016 - 2017
Fiscalité indirecte	937 238,2	41,0%	1 029 933,1	44,0%	9,89%
Fiscalité directe	614 140,4	26,9%	617 842,3	26,4%	0,60%
Dotations et participations	589 741,8	25,8%	548 049,9	23,4%	-7,07%
Autres recettes	145 314,1	6,4%	144 284,8	6,2%	-0,71%
Total	2 286 434,5	100,0%	2 340 110,1	100,0%	2,35%
en milliers d'euros					

- o la fiscalité directe : 617,8 M€

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 3,7 M€ Elles sont essentiellement composées du produit de la TFPB (372,1 M€), dont le taux est resté stable, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (120,1 M€), du reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée (115,4 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (7,5 M€).

- o la fiscalité indirecte : 1.029,9 M€

Le produit fiscal indirect 2017 est en hausse de près de 10%. Il est notamment composé du produit des DMTO (405,3 M€), en hausse de 19% ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 10,7 M€ Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (371,1 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (221,2 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (21,5 M€).

Par ailleurs, sur l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé au titre de la péréquation horizontale 45,1 M€ Essentiellement au titre des fonds assis sur les DMTO.

¹ Recettes réelles de fonctionnement hors reprises de provisions.

○ les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 548 M€
La DGF représente 303,8 M€ en baisse de 36,2 M€ (-10,6%). La dotation générale de décentralisation reste inchangée depuis plusieurs années (11,9 M€).

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (42,2 M€). A noter pour la première fois la baisse de cette dernière pour plus de 6 M€ Le Département a également été attributaire d'une compensation de 15,2 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI). Elle est destinée à atténuer les déficits de financement du RSA.

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 89,1 M€

Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (18,1 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,4 M€) et est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 16 M€

○ les autres produits : 144,3 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de 92,1 M€ Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

- les dépenses de fonctionnement : 2.006,2 M€² (+0,6%)

Après correction des transferts de compétences, la croissance des dépenses de fonctionnement s'affiche à 1,8% en 2017.

Dépenses de fonctionnement hors provisions					
Libellés	2016	Structure	2017	Structure	Var. 2016 - 2017
Personnel	333 759,2	16,7%	339 790,0	16,9%	1,81%
Services généraux	110 646,0	5,5%	115 931,2	5,8%	4,78%
Sécurité	75 767,3	3,8%	71 089,9	3,5%	-6,17%
Enseignement	48 073,3	2,4%	51 765,2	2,6%	7,68%
Culture et vie sociale	37 922,5	1,9%	39 282,6	2,0%	3,59%
Politiques sociales	1 266 111,3	63,5%	1 299 070,7	64,8%	2,60%
Réseaux - Infrastructures	9 972,3	0,5%	10 999,4	0,5%	10,30%
Aménagement - Enviro.	10 774,5	0,5%	10 702,2	0,5%	-0,67%
Transports	86 282,8	4,3%	55 069,8	2,7%	-36,18%
Economie	15 427,0	0,8%	12 477,1	0,6%	-19,12%
Total	1 994 736,1	100,0%	2 006 178,0	100,0%	0,57%
en milliers d'euros					

○ les charges de personnel : 339,8 M€

Les dépenses de personnel progressent de 6 M€(+1,8%). Cette augmentation s'expliquant à la fois par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique en 2016 et 2017, mais aussi par diverses réformes et notamment celle impactant la participation de la collectivité à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

○ les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.299,1 M€

Ces dépenses progressent d'environ 2% (+26 M€) après retraitement du poste lié au transport des élèves handicapés.

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions.

Les charges des AIS passent de 692,5 M€ à 705,1 M€, soit une croissance de 1,8%. Les allocations du RSA augmentent de seulement 0,6% en 2017 (454,8 M€). Les dépenses d'APA représentent 160 M€ et connaissent une dynamique de +3,4%, notamment en raison de la réforme nationale de cette politique. Enfin, la PCH atteint 90,3 M€, en très forte croissance (+5,5%).

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (174,6 M€) est lui aussi particulièrement dynamique (+4,2%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés.

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 8,1 M€

- la sécurité : 71,1 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (61,3 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (6,8 M€).

- les transports : 55,1 M€

Les dépenses identifiées par la fonction transport passent de 86,3 M€ en 2016 à 55,1 M€ en 2017, soit -31,2 M€. Cette baisse s'explique entièrement par les modalités techniques de transfert des dépenses de transport à la Région et à la Métropole.

En effet, le budget porte désormais en dépenses de transport uniquement les reversements, nets des recettes, dus à la Métropole (soit 46,1 M€ nets) et la compensation régionale ne s'effectue quant à elle non pas en dépense, mais prend la forme d'une non-recette de CVAE (7,3 M€ en 2017). Le volume de recettes (hors CVAE) transféré s'élève à environ 24 M€

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 51,8 M€

En 2017 le Département a lancé le plan « Charlemagne » avec pour objectif, sur la période 2017 – 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenus pédagogiques aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain, le tout pour un coût approchant les 2,5 milliards, dont près de la moitié en fonctionnement.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 39,3 M€

Dans ces domaines les aides du Département permettent l'organisation de nombreuses actions et événements : les dimanches de la Canebière, Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la Maison de Provence de la Jeunesse et des sports, une convention de partenariat historique avec le Vatican, le label Capitale provençale de la culture...

- le développement économique, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34,2 M€

Ces actions regroupent les interventions dans le domaine du développement local (amélioration des infrastructures, investissements structurants, projets de coopération... pour 12,5 M€), celui de l'aménagement du territoire avec le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire par exemple (11 M€) et ceux de l'environnement ou de l'agriculture, dont le soutien aux exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône (10,7 M€).

- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 115,9 M€

Ces dépenses, après neutralisation des effets de la péréquation horizontale, sont en recul par rapport à l'exercice précédent (-0,6%), en adéquation avec l'objectif d'économie fixé par la collectivité depuis l'exercice 2015.

- les recettes d'investissement : 43,9 M€ (-24%)

Recettes d'investissement hors dette					
Libellés	2016	Structure	2017	Structure	Var. 2016 - 2017
FCTVA	30 115,2	52,0%	23 048,5	52,4%	-23,47%
DDEC	7 919,1	13,7%	7 919,1	18,0%	0,00%
DGE	473,2	0,8%	685,8	1,6%	44,93%
Subventions reçues	3 484,1	6,0%	7 843,8	17,8%	125,13%
Autres recettes	15 944,3	27,5%	4 452,7	10,1%	-72,07%
Total	57 935,9	100,0%	43 949,9	100,0%	-24,14%
en milliers d'euros					

La baisse du fonds de compensation de la TVA en 2017 (-7,1 M€) impacte fortement les recettes d'investissement. De même, il convient de rappeler qu'en 2016, un remboursement de trop versé sur le dossier de la construction de la rocade L2 à Marseille était venu bouleverser les chiffres (+7,5 M€). Les recettes d'investissement retrouvent donc un niveau comparable à celui de l'exercice 2015.

Il convient de noter la perception de certaines recettes exceptionnelles liées au plan numérique dans les collèges (2,8 M€) ou à la déviation de la Calade à Aix-en-Provence (2,5 M€).

- les dépenses d'investissement : 429,6 M€

La section d'investissement s'élève à 482 M€ avec dette. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 429,6 M€ et sont restées stables pour l'exercice 2017 avec une légère variation de -0,6 M€

Les subventions d'équipement, en progression de 5,6%, représentent 293,9 M€ et 68,4% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 131,3 M€ (30,6%).

Dépenses d'investissement hors dette					
Libellés	2016	Structure	2017	Structure	Var. 2016 - 2017
Services généraux	43 815,3	10,2%	26 929,7	6,3%	-38,54%
Sécurité	10 993,4	2,6%	14 196,6	3,3%	29,14%
Enseignement	70 925,7	16,5%	70 004,2	16,3%	-1,30%
Culture et vie sociale	4 627,8	1,1%	4 568,3	1,1%	-1,28%
Politiques sociales	12 214,3	2,8%	28 505,6	6,6%	133,38%
Réseaux - Infrastructures	88 622,4	20,6%	72 258,9	16,8%	-18,46%
Aménagement - Enviro.	170 983,1	39,7%	195 602,3	45,5%	14,40%
Transports	18 537,7	4,3%	8 353,1	1,9%	-54,94%
Economie	9 480,8	2,2%	9 226,7	2,1%	-2,68%
Total	430 200,4	100,0%	429 645,5	100,0%	-0,13%
en milliers d'euros					

- o l'aménagement et l'environnement : 195,6 M€

Ce poste représente près de 46% du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en croissance de presque 25 M€ en 2017. Le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires reste une priorité via la politique d'aide aux communes (176,3 M€) ou encore celle du logement (14,3 M€).

- o les transports, réseaux et infrastructures : 80,7 M€

L'entretien et les travaux sur les réseaux et infrastructures ont représenté 72,3 M€ Dans le domaine de la mobilité, les dépenses relatives au plan de 300 M€ amorcé en 2016 prennent progressivement le relais du plan quinquennal d'investissement.

- o l'enseignement : 70 M€

En 2017, 54,7 M€ ont été consacrés aux 135 collèges publics et privés relevant des compétences du Département. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié de 15,3 M€

- l'action sociale et les solidarités : 28,5 M€

Le Département investit dans les technologies innovantes de santé et contribue au financement des travaux dans les établissements de soins (personnes du bel âge et personnes handicapées), comme avec l'Institut Paoli-Calmettes pour 9,7 M€ ou encore l'Hôpital St Joseph avec 7,8 M€

- la sécurité : 14,2 M€

Le Département soutient le SDIS en finançant ses équipements : matériels et bâtiments. Cela a représenté un budget de 11,7 M€ en 2017.

- le développement économique, le tourisme et l'agriculture : 9,2 M€

Le Département poursuit son accompagnement dans les domaines de l'aménagement du territoire (5,3 M€), du tourisme (0,4 M€) et de l'agriculture (3,6 M€) pour maintenir l'emploi en Provence.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 4,6 M€

L'éducation artistique, la création et la diffusion culturelle, le patrimoine historique, les équipements culturels ont amené le Département à investir 4,6 M€ en 2017.

- les moyens généraux : 26,9 M€

Cette fonction est essentiellement constituée de l'appui technique au développement de toutes les politiques départementales : informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux sur bâtiments.

- les équilibres financiers du Département

L'épargne brute représente 360 M€ en 2017, en nette progression (+68,6 M€) grâce notamment à une maîtrise des charges (+10,3 M€ seulement toutes opérations incluses), une forte croissance des DMTO (+64,6 M€) et la constatation de recettes exceptionnelles (+25 M€ pour les reprises de provisions et +11,9 M€ pour les cessions).

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 52,3 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 307,7 M€, soit près de 72% du financement des dépenses d'investissement.

L'endettement au 1^{er} janvier 2018 représentait 790,2 M€ et une solvabilité de 2,3 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements devrait être d'un peu plus de 4 ans.

- les transferts de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2017, des transferts de compétences du Département vers la Région PACA (transports, planification des déchets) et vers la Métropole Aix-Marseille (transports, voirie, FSL, FAJ, CSD Fontainieu) ont été opérés. Le coût net des compensations au profit de ces deux partenaires a été de 63 M€ pour l'ensemble des dispositifs.

- les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 183.675.267,09 € et le résultat de fonctionnement est un excédent de 282.629.935,85 € soit un résultat global excédentaire de 98.954.668,76 € (14,5 jours de dépenses). Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 44,3 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 8,3 M€ en dépenses et 40,4 M€ d'emprunts reportés en recettes. Au total, les restes à réaliser représentent 52,5 M€ en dépenses.

- les budgets annexes

Le centre médico - psycho - pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Pour l'exercice 2017, le nombre de séances facturées a augmenté (17.402 contre 16.965 auparavant), mais le prix moyen de journée fixé par l'Agence régionale de santé a fortement diminué passant de 138,26 € à 123,43 € entraînant un recul

des recettes de fonctionnement (-106 K€ à 2,3 M€). Dans le même temps les dépenses ont diminué de 60 K€ atteignant 2,1 M€ Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

La direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire. Les recettes de fonctionnement restent stables à 18,6 M€ pour un nombre de journées constaté de 74.285 et approchant les 96% de taux d'occupation. Les dépenses de fonctionnement s'accroissent de +200 K€ pour atteindre 18,4 M€ Elles ont été fortement contraintes par l'accueil en urgence des mineurs non accompagnés. Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

Le budget annexe des ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jai, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien. Les recettes progressent pour l'exercice 2017 de 5% atteignant 2,5 M€ dont une subvention d'équipement de 386.402,41 € Les dépenses progressent de manière moins importante (+2,3% à 2,4 M€) permettant ainsi d'atteindre des soldes positifs.

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) a pour mission d'effectuer des contrôles, des analyses et des diagnostics et ainsi de mettre en œuvre la politique de prévention de santé publique du Département. Il intervient dans les domaines de la biologie médicale, l'hydrologie, l'hygiène alimentaire, la santé animale et dispose d'un service d'audit formation - conseil en hygiène alimentaire. En 2017, les recettes se sont élevées à 6 M€ (+5,3%) et ses dépenses à 5,9 M€ (+2,6%) permettant ainsi de dégager un solde de gestion positif et un résultat définitif excédentaire.

- proposition d'affectation des résultats
 - o budget général

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 183,7 M€ et des restes à réaliser d'investissement (8,3 M€ en dépense et 40,4 M€ de recette d'emprunt). Les restes à réaliser, de 52,5 M€ en dépenses et 40,4 M€ en recettes, font l'objet d'un report en 2018. Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2017 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2018 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 151.545.713,41 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2017 à reporter en 2018 (001 dépense) : 183.675.267,09 €;
- résultat de fonctionnement 2017 à reporter en 2018 (002 recette) : 131.084.222,44 €

- o budgets annexes

- le CMPPD

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 766.190,35 € est constaté en parfaite concordance avec l'état C du compte de gestion 2017 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2018 (001) : +172.525,87 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2018 (002) : +593.664,48 €

- la DIMEF

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 3.213.008,51 € est constaté qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2018 (001) : +2.703.132,79 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2018 (002) : +468.275,72 €;
- affectation en réserve de plus-value (10682) : +41.600,00 €

Avec une reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 en 2018 de 267.241,89 € le résultat cumulé de la DIMEF présente un excédent de 3.480.250,40 € en parfaite concordance avec l'état C du compte de gestion 2017 du comptable public. Les restes à réaliser, à hauteur de 105.223,68 € en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2018.

➤ les Ports départementaux

En tenant compte des résultats reportés de 2016, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un excédent global de 145.303,28 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2017 du comptable public. Les restes à réaliser, à hauteur de 135.848,48 € pour la section d'investissement et 9.454,80 € pour la section de fonctionnement, font l'objet d'un report en 2018.

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2018 (001) : +51.660,39€;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2018 (002) : +9.454,80 €;
- affectation au 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : +84.188,09 €

➤ le LDA

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1.187.899,61 € qu'il est proposé d'affecter de la façon suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2018 (001) : +800.620,31 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2018 (002) : +387.279,30 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 21.988,34 € pour la section de fonctionnement et 19.843,8 € pour la section d'investissement font l'objet d'un report en 2018.

- régularisation d'une écriture comptable relative à une opération pour compte de tiers

Dans le cadre de la construction de la faculté d'ontologie, le Département a reçu une subvention de la Ville de Marseille, pour un montant de 500.000 €. Cette subvention a été enregistrée par le titre n° 24 933 du 20 octobre 2006. Par la suite, la subvention a été amortie, puis sortie du bilan le 21 juin 2016. Cependant, la subvention de la Ville de Marseille aurait dû être imputée sur un compte de tiers et, conformément à la demande du comptable public, le résultat comptable doit être rectifié d'autant par une opération comptable, sans incidence budgétaire.

Tels sont les éléments qui conduisent à proposer la délibération ci-après.

Signé

La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL